

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Suite à l'incendie de ses installations, le 7 août 2008, la société Sibell, implantée sur la commune d'Aubagne et titulaire d'une autorisation préfectorale d'exploiter en date du 1^{er} septembre 2005, se voit contrainte de reconstruire en partie son bâtiment de production de chips et de beignets au manioc. Elle prévoit, dans ce cadre, une réorganisation de ses lignes de production et de ses zones de stockages, ainsi qu'un réaménagement de ses locaux techniques et de ses bureaux.

Le projet nécessite l'obtention d'une nouvelle autorisation d'exploiter dont le présent document constitue la demande.

LA SOCIETE

Fondée par Charles Benkemoun en 1987, à La Ciotat, DELICHIPS, devenue SIBELL en 2002, est aujourd'hui une entreprise de fabrication de chips et de snacks en plein développement, engagée vers une expansion à l'export tout en gardant une taille humaine et familiale.

SIBELL a été la première à utiliser l'huile de tournesol, des herbes de Provence, du sel de Camargue, et à travailler à l'obtention d'arômes 100% naturels. Des innovations qui ont fait d'elle une entreprise pionnière.

En 5 ans, la PME née du rachat de SIBELL par DELICHIPS a fait progresser de 300% son chiffre d'affaires et ses effectifs, grâce à une stratégie claire. Elle a, en premier lieu, augmenté sa capacité de production avec le lancement de plusieurs lignes de fabrication. Un choix décisif dans un contexte concurrentiel favorable : SIBELL devait, en effet, faire face à un accroissement des commandes de marques de distributeurs en recherche de volumes disponibles.

Par ailleurs, elle a fait le choix de se positionner sur le marché des chips aromatisées.

Dans le même temps, la marque a parié sur un développement national et international.

Elle est aujourd'hui présente sur tout le territoire français (alors qu'il y a cinq ans elle n'était distribuée que sur la région PACA), mais également en Italie, Belgique, Allemagne, Suisse, à Malte, en Afrique du Sud et au Mexique.

Le titulaire de l'autorisation sollicitée par ce dossier est la société SIBELL, société exploitante des installations.

LE PROJET

Le projet consiste à reconstruire l'usine de production d'Aubagne, située dans la zone d'activités des Paluds. Lors de cette reconstruction partielle, des modifications seront opérées par rapport au bâtiment initial, du point de vue constructif mais aussi opérationnel.

L'activité de l'établissement est la fabrication de chips aromatisées et de beignets de manioc à partir de pommes de terre, de pellets (produits semi-finis utilisés pour les snacks) et d'huile végétale de tournesol et de palme.

Le site dispose de sa propre station d'épuration.

Le site accueille 2 bâtiments, le principal étant dédié à la production, au conditionnement des produits finis et au stockage de produits finis et des emballages ; le second étant réservé au stockage des matières premières. Chacun des bâtiments accueille également un pôle de bureaux.

Le bâtiment principal à reconstruire se décomposera de la manière suivante :

- Des bureaux sur près de 463 m² et sur 2 niveaux
- Une zone de fabrication des chips de près de 1 500 m² en simple RDC auxquels s'ajoutent 540 m² environ pour les beignets de manioc et crevettes
- Une zone de conditionnement de près de 1 800 m² en simple RDC au sein de laquelle 100 m² seront réservés au stockage de palettes vides (stock d'appoint)
- Différentes zones de stockage réparties dans le bâtiment, l'essentiel étant réalisé dans une zone prévue au sud-est et en R+1. La surface totale occupée par les stockages sera de l'ordre de 3 000 m² dont 1 400 m² dans la partie extension
- Des locaux techniques sur environ 300 m² comprenant la chaufferie (155m²), un atelier (~65m²), le laboratoire qualité, le local sprinkler, ...)

Le bâtiment annexe de 800m² environ reste inchangé :

- 692 m² sont réservés au stockage des matières premières (pellets)
- 194,36 m² sont dédiés à des bureaux. Il s'agit principalement du pôle commercial de la société. Ces bureaux sont sur 2 niveaux dont quasiment 100 m² en R+1

La grande zone de production sera séparée de la partie d'ensachage/conditionnement par un mur CF 2h.

Les bureaux seront séparés du reste du bâtiment par des murs CF 2h.

Les locaux techniques, notamment la chaufferie, sera séparée du reste du bâtiment par des murs CF 2h.

Compte tenu de l'activité future du site, et des moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'usine, le présent dossier de demande d'autorisation porte sur les rubriques suivantes :

2220 – préparation de produits alimentaires d'origine végétale par cuisson : du fait d'une quantité de matières entrantes supérieure à 10 t/jour, le site est soumis à autorisation,

2221 - préparation de produits alimentaires d'origine animale par cuisson : du fait d'une quantité de matières entrantes supérieure à 2 t/jour, le site est soumis à autorisation,

2915 – procédés de chauffage utilisant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles : du fait d'un volume total d'huile dans le circuit supérieur à 250 litres, le site est soumis à déclaration

2910 – installations de combustion : du fait d'une puissance thermique maximale supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW, le site est soumis à déclaration,

1530 – dépôt de bois, papier, cartons et matériaux combustibles analogues : du fait d'un volume stocké supérieur à 1 000 m³, mais inférieure ou égale à 20 000 m³, le site est soumis à déclaration,

2920 – installations de réfrigération, compression, n'utilisant ni fluide inflammable, ni toxique : du fait d'une puissance supérieure à 50 kW mais inférieure à 500 kW, le site est soumis à déclaration

ETAT INITIAL DU SITE

Les installations sont implantées sur la commune d'Aubagne, 43 500 habitants (enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005 et 2006), dans la zone d'activités des Paluds, située à 2,5 km du centre ville.

L'entreprise se situe à proximité des échangeurs des autoroutes A50 et A52, en limite ouest de zone industrielle. La RD8n Aubagne-Toulon longe la zone d'activités en limite sud.

Le terrain, est bordé:

- Au nord, en mitoyen, par les stockages extérieurs de la société « Méridionale des Plastiques » et par l'avenue du Douard
- A l'est, en mitoyen, par les bâtiments de la « Méridionale des Plastiques » et par l'entreprise SEVME
- Au sud, par l'avenue du Marin Blanc et par les entreprises « Générale Frigorifique Provençale » et « 4WD Préparation » (concessionnaire Jeep)
- A l'ouest, par l'avenue de la Roubine et par des bâtiments d'entreprises (Acticentre, Amplitude Communication)

Les habitations les plus proches du site sont situées quelque soit la direction à plus de 200m de l'usine.

Le site d'implantation de Sibell sur la zone se caractérise par une bonne adaptation à l'accueil d'entreprises industrielles et par une bonne localisation par rapport aux dessertes nationales routières et autoroutières.

Le milieu, adapté à l'implantation d'industries, n'est donc pas considéré comme sensible (eau, air, bruits, déchets).

IMPACT DES ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'IMPACT VISUEL

Le bâtiment Sibell est présent sur la zone depuis plus de 14 ans (c'était à l'origine une teinturerie) et se trouve donc depuis longtemps intégré dans le paysage de la zone. Il s'agit d'un bâtiment de relativement faible hauteur (12,34m à l'acrotère au maximum sur la partie extension, la plus haute) et d'emprise au sol relativement équivalente aux bâtiments qui l'entourent (près de 6 150 m² pour le bâtiment principal).

L'EAU

Les eaux usées

Les eaux usées en provenance des installations sont celles des sanitaires, (lavabos, douches et W-C). Elles représentent, pour un effectif de 130 personnes en moyenne et sur l'ensemble des postes (une centaine régulièrement, 140 en saison sur site), 13 m³ d'effluents domestiques journaliers. Ces eaux sont raccordées au réseau communal, lui-même raccordé à son extrémité à la station d'épuration de la ville de Marseille.

Les eaux de process

Ces eaux sont issues pour partie du réseau d'eau de ville et des forages propres au site (15 et 12 m³/h). L'eau sert, selon son origine :

- Au lavage des pommes de terre
- Au blanchiment des pétales
- A toute autre étape du procédé de fabrication des chips nécessitant de l'eau
- A une consommation industrielle de nettoyage des sols une fois par jour et des installations une fois par semaine.

Toutes les mesures nécessaires ont été prises afin d'éviter une communication entre la nappe souterraine et les eaux de surface. L'eau brute subit, avant son utilisation, un traitement UV, un dessablage, une filtration organique, et passe par un adoucisseur.

Les eaux de process sont récupérées et dirigées vers la station de traitement propre au site avant d'être envoyées au réseau communal.

Une convention spéciale de déversement des eaux usées industrielles dans le réseau d'assainissement de la commune d'Aubagne a été signée en mars 2003 entre la société Délitchips, la Communauté d'agglomération Garlaban-Huveaune-Sainte Baume et la Société des Eaux de Marseille (SEM), gestionnaire du réseau. Cette convention est toujours valable et applicable aux installations Sibell.

Les eaux pluviales

Le réseau du bâtiment, qui ne fait pas de distinction entre les eaux issues des voiries de celles issues des toitures, renvoie les eaux de ruissellement de l'usine, tout à fait assimilables à des eaux pluviales urbaines, vers le réseau communal. Ces eaux transitent par La Maire, petit cours d'eau qui limite la zone au nord, avant d'être rejetées dans l'Huveaune.

La société Sibell prévoit la reprise de ce réseau afin d'assurer d'une part le traitement des eaux de voiries par un séparateur hydrocarbures, d'autre part la possible obturation du réseau du site en cas d'incendie afin que soient piégés les eaux d'extinction qui l'auront rejoint. Ces eaux seront alors dirigées vers une zone de stockage avant d'être envoyées à la station d'épuration du site dont une partie est dédiée à la mise en rétention de ces eaux potentiellement polluées.

L'AIR

Les rejets à l'atmosphère de l'activité sont ceux des friteuses et des chaudières.

Les vapeurs des friteuses sont dirigées vers un incinérateur dans lesquels les rejets sont brûlés.

Les rejets des chaudières sont ceux de chaudières fonctionnant au gaz naturel, c'est à dire l'un des combustibles les moins polluants.

Les autres rejets atmosphériques se limitent aux gaz d'échappement des camions d'approvisionnement et d'expédition.

LES DECHETS

Les déchets issus de l'activité sont essentiellement des déchets banals qui sont évacués dans les filières réglementaires et quelques déchets industriels spéciaux.

Le site est équipé de quatre bennes à déchets :

- Une benne de 30m³ pour les cartons
- Deux bennes de 17m³ pour la récupération des déchets de pommes de terre et de chips
- Une benne de 7m³ pour la récupération de la terre issue du nettoyage des pommes de terre

Et d'un compacteur de 20m³ pour les déchets banals en mélange.

Les ordures ménagères et les déchets non valorisables parce que souillés sont récupérés par l'entreprise Bronzo et sont envoyés sur la Z.I. de Saint-Mitre. Cela représente un tonnage de l'ordre de 500 tonnes par an.

Les déchets organiques (résidus de l'épierreur et de l'éplucheuse, mauvaises chips) sont réutilisés par des agriculteurs locaux comme aliments pour leurs porcs et les bidons d'huiles usées sont pris en charge par une entreprise spécialisée.

LE BRUIT

L'activité des camions (réception et expédition) engendre un impact sonore non négligeable bien que limité car le trafic est réparti sur les façades nord et sud de l'usine.

Par ailleurs, cet impact ne se concentre pas seulement en période diurne car l'usine peut être

appelée à fonctionner en 3X8 (effectif global du site : 100 à 140 personnes en saison).

Le site a pris un certain nombre de mesures d'isolation des sources sonores (local technique isolé, placé en façade la moins exposée à la circulation) pour ne pas provoquer de gêne acoustique sur son voisinage.

L'impact sonore de l'entreprise reste cependant limité par son implantation à proximité de voies de circulation très fréquentées.

LE TRAFIC

Le trafic maximal attendu sur le site est de 30 camions par jour (dont une vingtaine en expédition de produits finis). Pour les véhicules légers, on peut estimer à un maximum de 110 rotations par jour le trafic généré (effectif de l'ordre de 100 personnes).

Ce trafic reste évidemment infime sur les voies de circulation proches qui drainent également le reste de la zone d'activités ainsi que le trafic en provenance de la zone commerciale voisine.

IMPACT SANITAIRE

L'impact de l'activité sur son personnel est associé :

- au risque de chute ou glissade du personnel induit par la présence d'une pellicule graisseuse sur les sols des ateliers de production durant leur fonctionnement
- au risque de brûlures pour le personnel dû à la présence d'huile à 170°C dans les friteuses
- et sur les consommateurs au risque d'une dégradation de la qualité des produits fabriqués qui entraînerait la commercialisation de produits impropres à la consommation.

Des mesures de prévention ont été prises pour supprimer ces impacts. Ainsi, les sols des ateliers sont nettoyés tous les jours afin de limiter le risque de chute, les employés sont formés aux risques, notamment de brûlures, liés à leur activité. Une méthode HACCP (détermination des points critiques en matière de dangers et devant être contrôlés) est mise en place par l'usine depuis huit ans. Les dangers pris en compte sont ceux liés principalement à la sécurité des produits et donc à leur contamination, quelle soit chimique, physique ou microbiologique.

L'étude HACCP menée porte sur la fabrication des chips et des beignets au manioc depuis l'étape de réception des matières premières jusqu'à l'expédition des produits finis. Cette étude a été mise à jour afin de s'adapter aux nouveaux locaux de production.

ETUDE DE DANGERS

Les principaux risques présentés par l'activité et les installations Sibell sont l'incendie du fait :

- du risque associé à l'utilisation d'huile chaude.
- de la présence de matières combustibles dans l'usine, notamment de plastiques pouvant dégager, lors de leur combustion, des constituants irritants ou nocifs
- de l'utilisation du gaz naturel pour le fonctionnement des chaudières,

Des mesures ont été prises pour limiter ces risques dont les principales sont :

- la conformité des installations aux règles de l'art
- le recouplement des installations par des murs CF2h
- les procédures mises en place sur le site pour :
 - entretenir les installations (prévention)
 - intervenir en cas de sinistre
- les moyens d'intervention mis à disposition.

CONCLUSION

La société Sibell s'est dotée d'un outil de travail performant qui permet à l'entreprise d'obtenir un produit de qualité tout en garantissant une bonne protection de l'environnement.

Et les installations n'ont qu'un impact limité sur l'environnement.